



Paris, le 25 avril 2008 - N°109/D130

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Transports, tourisme

Réunion du 23 mai 2008

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

	Page
Enquête de fréquentation d'autres hébergements collectifs	2
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	5
Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpines et pyrénéennes (enquête Transit)	7
Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM)	10
Enquête trimestrielle sur le prix dans le transport fluvial de marchandises (IPTFM)	12
Enquête sur l'activité des entreprises de transport urbain et routier de voyageurs	14
Enquête sur l'activité des entreprises de logistique et transport routier de marchandises.....	17

Enquête de fréquentation d'autres hébergements collectifs

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de fréquentation auprès des autres hébergements collectifs

2. Service producteur

Insee - Pôle de Compétence Tourisme (maître d'œuvre) et Direction du Tourisme - Département des activités tertiaires (maîtres d'ouvrage)

3. Service réalisant la collecte

Insee au sein d'une ou plusieurs équipes en Direction régionale

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est nouvelle au niveau national

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidiennes des unités d'hébergements
- arrivées et nuitées selon les pays de résidence des touristes
- durée moyenne de séjour

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Répondre à la demande d'EUROSTAT et aux besoins des différents partenaires :

- niveau européen : Directive européenne 95/57/CE, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, document en cours de révision mais dont le projet est largement connu et anticipé par cette enquête.
- niveau national : Direction du Tourisme
- niveau régional : acteurs régionaux du tourisme (CRT et CDT) et Directions régionales de l'Insee.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Elle sera une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complète les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites à partir des enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air. Le projet de l'enquête est instruit en étroite collaboration avec la Direction du Tourisme et les Directions régionales réalisant déjà localement des enquêtes sur ce domaine (Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes).

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique réalisée mensuellement. Aucune enquête complémentaire n'est prévue ni de questionnaires annexes

10. Cible de l'enquête

Pour couvrir les autres hébergements collectifs, on a convenu de se limiter à des hébergements collectifs réglementés bien repérés et de taille minimale, ce qui correspond au champ suivant, lequ

représente une capacité d'environ 860 000 lits à comparer à 1,2 millions de lits pour la partie hôtelière déjà couverte par enquête.

Type d'hébergement	Nbre
Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour	260
Centres sportifs	150
Résidences de tourisme, résidences hôtelières	2 130
Maisons familiales, villages de vacances	1 630
Ensemble	4 170

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les établissements observés appartiennent au répertoire SIRENE et font partie des codes NAF (REV2) 5510Z, 5520Z et 5530Z, c'est à dire des trois codes d'hébergement touristique.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il est prévu un échantillon stratifié. La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. Ce point est encore en cours d'instruction, la taille de l'échantillon sera fonction des moyens qui pourront être affectés en 2009.

14. Mode de collecte

L'impression des questionnaires sera centralisée au Centre National Informatique de Nantes (Insee) et les documents (questionnaires initiaux et de rappels) seront distribués par la poste.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La périodicité sera mensuelle et la date de démarrage de l'enquête envisagée actuellement est le printemps 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire comprend deux pages dont une seule concerne les données mensuelles. D'après les expériences régionales, le temps total de réponse au questionnaire ne devrait pas excéder 1/2 heure pour les établissements disposant d'un outil informatique de gestion. Il est peut être estimé à 1 heure lorsque des informations éparées doivent être recherchées mais l'existence d'une grille d'aide au remplissage devrait desserrer la contrainte imposée aux enquêtés

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le suivi de la mise en place de l'enquête est assuré par le Comité de Coordination des Statistiques du Tourisme. Ce comité comprend des représentants des Directions régionales de l'Insee, de la Direction du Tourisme et des différentes unités impliquées à l'Insee. L'expérience des trois enquêtes régionales a été largement mobilisée pour déterminer le champ et le contenu de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est le niveau France entière et la région. Le programme de diffusion devra répondre au moins à la demande européenne exprimée par EUROSTAT.

Soit de façon annuelle, une ventilation géographique nationale et régionale NUTS II (région) pour :

Conseil national de l'information statistique.

Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité - Formation « Transports, tourisme » du 23 mai 2008.

- les arrivées et nuitées de résidents,
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

Soit de façon mensuelle, une ventilation géographique nationale pour :

- les arrivées et nuitées de résidents
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

En cours d'estimation et d'instruction selon l'organisation retenue.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air.

2. Service producteur

Insee - Pôle de Compétence Tourisme (maître d'œuvre) et Direction du Tourisme - Département des activités tertiaires (maîtres d'ouvrage)

3. Service réalisant la collecte

Insee au sein des Directions régionales

4. Historique de l'enquête

L'enquête dans sa version actuelle a reçu un avis d'opportunité favorable en 2002 et a été présentée au comité du label en mai 2003. Elle n'a pas été modifiée depuis.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air classée 1 à 4 étoiles et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle. Les résultats sont diffusés régulièrement au plan national, régional, voire infra-régional.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidienne des emplacements, selon que les emplacements sont nus ou équipés d'hébergement (locatifs),
- part des emplacements loués par des «Tours-Operators »
- arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et selon le type d'emplacements
- durée moyenne de séjour.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Répondre à la demande d'EUROSTAT et aux besoins des différents partenaires :

- niveau européen : Directive européenne 95/57/CE, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, document en cours de révision mais dont le projet est largement connu et pris en compte par cette enquête.
- niveau national : Direction du Tourisme
- niveau régional : acteurs régionaux du tourisme (CRT et CDT) et Directions régionales de l'Insee.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Elle est une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complète les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites à partir de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie. L'enquête est menée en étroite coordination avec les partenaires régionaux, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique réalisée mensuellement durant la saison touristique.

10. Cible de l'enquête

Les unités visées sont les 8000 campings classés 1 à 4 étoiles.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les établissements observés appartiennent au répertoire SIRENE et font partie du code NAF (REV2) , 5520Z «terrains de camping et parcs pour caravane ou véhicule de loisirs ».

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. L'enquête est exhaustive sur le champ des campings classés 1 à 4 étoiles disposant d'au moins un emplacement loué à une clientèle de passage, sont donc exclus les campings à vocation essentiellement résidentielle ; l'enquête ne porte que sur la fréquentation sur les emplacements de passage. L'exhaustivité a été retenue pour répondre par une seule interrogation à l'ensemble des besoins exprimés par les responsables institutionnels nationaux, régionaux et départementaux, sachant que le parc des campings est très concentré et que la moitié des régions ont moins de 300 campings.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée par voie postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La périodicité est mensuelle et ne porte que sur la saison touristique d'été (mai -septembre).

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire comprend deux pages. Les informations demandées peuvent être éditées directement depuis l'outil de gestion informatique du gérant. Deux éditeurs de logiciels de gestion leaders sur le marché ont été consultés pour adapter la fonctionnalité d'éditeurs de statistiques au nouveau questionnaire. Pour les campings non informatisés, une grille journalière permettant de consigner chaque jour les emplacements occupés, les arrivées et nuitées est fournie au gérant de camping. Le remplissage de cette grille au jour le jour limite le travail de synthèse en fin de mois et le temps total de réponse au questionnaire ne devrait pas excéder une heure tout compris par mois.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le suivi de l'enquête est assuré par le Comité de Coordination des Statistiques du Tourisme. Ce comité comprend des représentants des Directions régionales l'Insee , de la Direction du Tourisme et des différentes unités impliquées à l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la direction du Tourisme. Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme de cette même Direction.

Par ailleurs, chaque Direction régionale de l'Insee a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Économiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Une quinzaine de gestionnaires en équivalent temps plein.

Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpines et pyrénéennes (enquête Transit)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête 'Transit' 2009 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne ou en transit via d'autres frontières à travers le territoire français

2. Service producteur

SESP, un comité de pilotage ayant vocation à associer les Directions concernées du Ministère (DAEI/Mission des Alpes et des Pyrénées, DGMT, DRAST, DGAC), le SETRA, l'ADEME, la DIACT, RFF, LTF, la SNCF, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les ports de Marseille et Calais, Eurotunnel,

3. Service réalisant la collecte

SESP avec le concours du réseau des Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement, et sous-traitance éventuelle de la réalisation des enquêtes à un prestataire extérieur.

4. Historique de l'enquête

L'enquête transit 2009 est la quatrième opération de ce type, après celles réalisées en 1992/1993, 1999 et 2004.

Elle s'inspirera largement des enquêtes antérieures, la principale modification envisagée portant sur l'extension du champ aux flux de transit :

- 1 - empruntant le tunnel sous la Manche et le port de Calais d'une part, le port de Marseille d'autre part,
- 2 - aux traversées centrales pyrénéennes enquêtées postérieurement à l'enquête transit en 2004,
- 3 - aux autoroutes ferroviaires Aiton-Orbassano et Bettembourg-Perpignan, à l'instar des enquêtes suisse et autrichienne sur leur segment alpin.

Certains enseignements de l'enquête 2004 seront par ailleurs mis à profit pour ajuster le dispositif (choix des emplacements d'enquête, sélection des PL soumis à une description de l'itinéraire, critères de contrôle introduits dans le programme d'enquête assistée par ordinateur).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête 2004 a donné lieu à la production d'un fichier d'enquête détaillé disponible sur CD-rom, avec rappel du fichier de l'enquête 1999 et intégration dans un fichier commun rassemblant pour la barrière alpine les enquêtes autrichienne, suisse et française.

Une analyse spécifique des itinéraires empruntés sera en outre prochainement disponible sur CD-rom.

L'enquête a donné lieu en outre à diverses publications.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à éclairer les enjeux d'ordre réglementaire, tarifaire ou infrastructurel liés aux franchissements alpins et pyrénéens et au trafic en transit international en termes notamment de répercussions possibles de l'évolution du trafic routier sur la saturation des infrastructures, le potentiel transférable sur d'autres modes de transport et l'environnement des zones traversées.

Les principaux thèmes abordés se rapportent aux caractéristiques des véhicules (silhouette et carrosserie, pavillon, année de première mise en circulation...), du trajet routier (points de chargement et de déchargement, nature de plate-forme intermodale éventuelle associée, autre point frontière franchi si transit, itinéraire si transit ou grand échange, approvisionnement en carburant, conduite en double équipage, abonnement au franchissement des tunnels...) et des marchandises transportées

(groupe européen NST, tonnage, dangerosité éventuelle,...);

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond à une préoccupation majeure du MEEDDAT.

Elle s'inscrit en outre dans un cadre de coopération internationale: Comité de la déclaration de Zürich en ce qui concerne les enjeux alpins, Observatoire franco-espagnol des trafics à travers les Pyrénées. En ce qui concerne les Alpes, l'enquête est étroitement coordonnée (période d'observation, méthodologie, questionnaire) avec les enquêtes programmées en 2009 par la Suisse et l'Autriche sur leurs propres points de franchissement.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête permet de connaître tous les 5 ans l'évolution de la structure par origine/destination et nature des marchandises notamment des trafics dont un suivi est assuré par ailleurs (bulletin Alpinfo édité par la Suisse avec le concours de la France et de l'Autriche sur l'ensemble de l'arc alpin, publications annuelles de l'Observatoire franco-espagnol des trafics à travers les Pyrénées).

Compte tenu de l'importance des enjeux en termes de points de franchissement et de reports d'itinéraires, elle fournit une vision beaucoup plus précise par sa taille et pertinente par la spécificité de son questionnement et du fait de l'identification des points de passage que les enquêtes menées en application du règlement européen sur les statistiques de transport de marchandises par route.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans un dispositif d'observation multimodal comportant le recueil d'informations comparables auprès des opérateurs ferroviaires, et d'informations sur les alternatives maritimes aux flux terrestres à partir d'informations de source portuaire.

Elle est au surplus appuyée sur les informations de comptage automatique des types de véhicules ou de péage aux points d'enquête sur la base desquelles les résultats de l'enquête sont extrapolés à la totalité de l'année.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est administrée auprès des conducteurs de poids lourds lors de leur franchissement des points-frontière concernés par l'enquête.

L'objectif est d'atteindre sur les 7 passages antérieurement enquêtés un effectif de répondants compris entre 50000, niveau atteint en 2004 et représentant 0,5% du trafic annuel total, et 75000, niveau atteint en 1992/1993 où il représentait de l'ordre de 1% du trafic total.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée; catégories de ménages ou d'individus; etc.)

Le champ est celui de l'ensemble des PL supérieurs à 3,5 T de PTAC franchissant la frontière, assimilé aux véhicules utilitaires comportant 2 essieux avec roues jumelées à l'arrière ou plus de 2 essieux.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête doit être réalisée aux points-frontière de Bâle-St Louis, du tunnel du Mont-Blanc, du tunnel du Fréjus, du col du Montgenèvre, de Vintimille sur l'A8, du Perthus sur l'A9 et de Biratou sur l'A63, ainsi que sur les passages centraux pyrénéens, au débouché du tunnel sous la Manche, du port de Calais et des ports de Marseille/Fos.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le plan de sondage comportera au moins 36 périodes respectant une stratification par trimestre, type de jour dans la semaine et type de période au cours de la journée, sur les franchissements importants, chaque période durant au moins 4 heures par sens de circulation. Les points d'enquête de plus faible trafic (Montgenèvre, passages pyrénéens centraux) pourront faire l'objet d'un plan de sondage réduit.

L'échantillonnage pendant les périodes d'enquête se fait sur la base du nombre maximum de PL qu'il est possible de stocker simultanément sur la plate-forme d'enquête, l'arrêt des véhicules par les forces de l'ordre se faisant de façon aléatoire à partir du moment où un emplacement se parking se libère.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée en CAPI, à l'exception du recueil de l'itinéraire sur une carte de l'Europe au format A3.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête sera étalée sur l'intégralité de l'année 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de l'enquête est comprise entre 3mn (PL à vide sans déclaration de type de marchandises) et 6 mn (PL chargé rentrant dans le champ du recueil d'itinéraire).

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...:

Le comité de pilotage rassemblera les financeurs du projet à l'initiative du SESP.
Les fédérations représentatives de la profession du transport routier seront en outre consultées.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats feront l'objet de premières publications et de la mise à disposition du fichier détaillé de l'enquête dans le courant de l'année 2010, suivies en 2011 d'une cartographie des itinéraires et d'approfondissements de l'exploitation.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le budget prévu pour la réalisation de l'enquête est compris selon les hypothèses retenues entre 1.35 et 1.5 million d'€.

Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises

2. Service producteur

SESP

3. Service réalisant la collecte

SESP

4. Historique de l'enquête

Cette enquête existe déjà depuis 5 ans. En juin 2003, elle avait reçu un avis d'opportunité favorable, puis le label de qualité statistique et d'intérêt général sans caractère obligatoire le 15 janvier 2004. En avril 2007, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été confirmé et le caractère obligatoire a été conféré à l'enquête.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises concerne un peu plus de 500 entreprises. Le taux de réponse moyen est de 100 %. La diffusion des résultats est faite sur le site du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 3 mois après la fin du trimestre d'intérêt, généralement avant la fin du trimestre suivant.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif le relevé trimestriel des prix des prestations représentatives de services de transport routier de marchandises pour construire un indice trimestriel des prix de ces services.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels du secteur et des pouvoirs publics de l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête fait partie de l'ensemble des enquêtes existantes ou à venir sur la connaissance de l'évolution des prix des différents services de transport de marchandises (routier, fluvial, aérien, maritime) ou de services auxiliaires des transports.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête répond au besoin de connaissance de l'évolution des prix des différents modes de transport pour faire la part entre les évolutions de prix et les évolutions de volumes. Ces informations sont ensuite utilisées dans l'établissement de l'indice de production des services de transport et dans les comptes nationaux.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées lors de cette enquête sont des entreprises. Le nombre d'unités enquêtées est d'environ cinq cent entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Cette enquête porte sur le secteur du transport routier de fret (49.41A, 49.41B et 49.41C).

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est l'extrait SIRENE des entreprises dont l'activité principale est le transport routier de fret (49.41) située en France métropolitaine.

14. Mode de collecte

La collecte de cette enquête est réalisée par la visite d'un enquêteur pour sa première partie : détail de l'activité de l'entreprise et définition des prestations représentatives. Elle est réalisée par contacts téléphoniques pour le relevé trimestriel des prix.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Une fois les prestations représentatives définies en collaboration avec l'entreprise (enquête par un enquêteur qui dure environ une heure) le relevé trimestriel des prix ne dépasse pas quelques minutes (moins d'une demi-heure même pour les grosses entreprises qui réalisent de nombreuses prestations différentes).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage s'est réuni en 2002 et 2003. Il était composé du ministère de l'équipement (SES et Direction des Transports Terrestres), de représentants professionnels (Fédération Nationale des Transports Routiers, Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France, Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles, Chambre Syndicale des Entreprises de Déménagement et Gardes-Meubles de France) et du Comité National Routier.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont publiés trimestriellement dans une publication SESP infos rapides de 4 pages, qui est publiée sur le site Internet du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette publication a lieu à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ces résultats font également l'objet d'une communication régulière lors de la réunion trimestrielle de conjoncture des transports.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un cadre A réalise les calculs, rédige les publications trimestrielles sur les résultats et assure le suivi général de l'enquête et un agent, pour trois quart de son temps, assure le relevé trimestriel des prix.

Enquête trimestrielle sur le prix dans le transport fluvial de marchandises (IPTFM)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises

2. Service producteur

SESP

3. Service réalisant la collecte

SESP

4. Historique de l'enquête

Cette enquête existe déjà depuis 8 ans. En 2003 elle avait reçu un avis d'opportunité favorable, puis le label de qualité statistique et d'intérêt général sans caractère obligatoire le 27 mars 2003.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises concernent environ 100 entreprises. Le taux de réponse moyen est de 100 %. La diffusion des résultats est faite sur le site du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 3 mois après la fin du trimestre d'intérêt, généralement avant la fin du trimestre suivant.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif le relevé trimestriel des prix des prestations représentatives de services de transport fluvial de marchandises pour construire un indice trimestriel des prix de ces services.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels du secteur et des pouvoirs publics de l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête fait partie de l'ensemble des enquêtes existantes ou à venir sur la connaissance de l'évolution des prix des différents services de transport de marchandises (routier, fluvial, aérien, maritime) ou de services auxiliaires des transports.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête répond au besoin de connaissance de l'évolution des prix des différents modes de transport pour faire la part entre les évolutions de prix et les évolutions de volumes. Ces informations sont ensuite utilisées dans l'établissement de l'indice de production des services de transport et dans les comptes nationaux.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées lors de cette enquête sont des entreprises. Le nombre d'unités enquêtées est d'environ une centaine d'entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Cette enquête porte sur le secteur du transport fluvial de marchandises (50.40Z).

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est l'extrait SIRENE des entreprises dont l'activité principale est le transport fluvial de marchandises (50.40Z) située en France métropolitaine.

14. Mode de collecte

La collecte de cette enquête est réalisée par la visite d'un enquêteur pour sa première partie : détail de l'activité de l'entreprise et définition des prestations représentatives. Elle est réalisée par contacts téléphoniques pour le relevé trimestriel des prix.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Une fois les prestations représentatives définies en collaboration avec l'entreprise (enquête par un enquêteur qui dure environ une heure) le relevé trimestriel des prix ne dépasse pas quelques minutes (moins d'une demi-heure même pour les grosses entreprises qui réalisent de nombreuses prestations différentes).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage s'est réuni le 20 mars 2002. Il était composé du ministère de l'équipement, des transports, du logement du tourisme et de la mer (SES et Direction des Transports Terrestres), de représentants syndicaux (CGT), et professionnels (Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale, Comité des Armateurs Fluviaux) et de Voies Navigables de France.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont publiés trimestriellement dans une publication SESP infos rapides de 2 pages, qui est publiée sur le site Internet du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette publication a lieu à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ces résultats font également l'objet d'une communication régulière lors de la réunion trimestrielle de conjoncture des transports.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un cadre A réalise les calculs, rédige les publications trimestrielles sur les résultats et assure le suivi général de l'enquête et un agent, pour un quart de son temps, assure le relevé trimestriel des prix.

Enquête sur l'activité des entreprises de transport urbain et routier de voyageurs

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité des entreprises de transport urbain et routier de voyageurs.

2. Service producteur

SESP

3. Service réalisant la collecte

SESP

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est la reprise du volet sectoriel de l'Enquête Annuelle d'Entreprise, spécifique au secteur du transport urbain et routier de voyageurs. L'EAE est reprise par l'Insee, dans le cadre du projet RESANE, dans un processus exploitant des fichiers administratifs et qui mettra en place une Enquête Structurelle Annuelle (ESA) pour compléter l'information des fichiers administratifs.

Le volet sectoriel spécifique au secteur du transport urbain et routier de voyageurs est conservé par le SESP, sous forme d'une enquête thématique, afin de garantir la plus grande réactivité du système statistique sur les transports dans le contexte d'évolution des interrogations notamment environnementales.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les volets sectoriels du TRM, de la logistique-entrepôt et de la messagerie concernent environ 1500 entreprises. Le taux de réponse moyen est de plus de 75 % pour l'ensemble des questions. La diffusion des résultats est faite sur le site du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 16 mois après la fin de l'année d'intérêt.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête permet la ventilation du chiffre d'affaires du transport urbain et routier de voyageurs selon une nomenclature détaillée de services. Elle fournit des caractéristiques physiques de l'activité (transport de voyageurs des entreprises en kilomètres parcourus) et des capacités de production (parc de véhicules des entreprises du secteur).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à une demande de connaissance de la part du Ministère en charge des transports et du CNT (Conseil National du Transport) pour l'Observatoire du Transport Routier de Voyageurs.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête reprend les objectifs de connaissance du secteur du transport urbain et routier de voyageurs assuré jusque là par le volet sectoriel de l'Enquête Annuelle d'Entreprise. Pour le moment, elle est l'unique source générale d'information sur l'activité du transport urbain et interurbain routier de voyageurs depuis la suspension de l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de voyageurs.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête prend place dans un dispositif d'enquêtes thématiques en complément de l'ESA. Les actuels volets sectoriels de l'EAE sont transformés en enquêtes thématiques annuelles (transport urbain et routier de voyageurs ou transport et entreposage de fret) ou triennales (taxis, transport maritime, fluvial ou aérien, ou services auxiliaires des transports aériens).

Cette enquête complète le dispositif de connaissance détaillée du secteur des transports et elle permettra de proposer aux utilisateurs des résultats homogènes avec ceux déjà existants. Elle permettra également de reprendre certaines questions de l'enquête TRV et ainsi d'alléger celle-ci tant dans le contenu que dans la périodicité.

Lors du traitement de l'enquête des compléments seront apportés à partir de sources externes (Fichier Central des Automobiles, contrôles techniques des véhicules).

L'avis d'opportunité demandé ici, l'est pour la seule enquête portant sur le secteur du transport urbain et routier de voyageurs.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées lors de cette enquête sont des entreprises. Le nombre d'unités enquêtées sera le même que celui de l'ESA, réalisée par l'Insee sur le même secteur, soit environ 1500 entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Cette enquête porte sur le secteur du transport urbain et routier de voyageurs et sur celui du transport ferroviaire de voyageurs. Les secteurs concernés sont : 49.10Z (*Transport ferroviaire interurbain de voyageurs*), 49.31Z (*Transports urbains et suburbains de voyageurs*), 49.39A (*Transports routiers réguliers de voyageurs*) et 49.39B (*Autres transports routiers de voyageurs*).

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est la même que la base de sondage de l'ESA. L'échantillon de l'enquête sera également celui de l'ESA sur les mêmes secteurs (49.10Z, 49.31Z, 49.39A et 49.39B).

14. Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera réalisée par un questionnaire envoyé par voie postale. Une relance par courrier pourra être prévue pour les non-répondants. Dans un second temps, des relances téléphoniques seront mises en place pour les plus grandes unités.

La mise en place d'une collecte par Internet sera étudiée et privilégiée dès que les conditions techniques seront réunies pour sa bonne mise en place.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête sera annuelle et réalisée lors du second semestre de l'année (septembre à décembre). En effet, cette enquête demande la connaissance des données issues de l'ESA de la même année, réalisée lors du premier semestre de l'année. Selon les besoins, cette enquête pourrait se prolonger au tout début de l'année suivante.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire de l'enquête sera court : il ne dépassera pas 2 pages. Il demandera un temps de réponse assez faible qui ne dépassera pas une demi-heure.

L'objectif de cette enquête est d'alléger à terme la contrainte globale d'interrogations statistiques ou non qui porte sur les entreprises du secteur. En effet, cette enquête permettra d'alléger fortement l'enquête TRV en reprenant une bonne partie des questions qui y étaient posées. Ainsi cette enquête TRV deviendra triennale et non plus annuelle comme par le passé.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

La définition des questions du volet sectoriel spécifique au secteur du transport urbain et routier de voyageurs a donné lieu à une concertation avec les professionnels du secteur (FNTV, RATP, SNCF), des institutions intéressées par les données sur le secteur (DGMT, CERTU, CNT-OTRV) et quelques experts économiques du secteur. Un comité de concertation réunissant ces différents interlocuteurs avait été mis en place. Les différents intervenants consultés ont permis d'assurer la pertinence du questionnaire par rapport aux besoins et de s'assurer que les questions posées correspondaient bien à des données disponibles dans les entreprises.

Ces différents interlocuteurs seront consultés pour définir et valider le questionnaire qui sera envoyé aux entreprises.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de cette enquête sont (pour l'actuel volet sectoriel) et seront diffusés tous les ans sur le site Internet du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette enquête donnera également lieu, régulièrement, à la rédaction de notes de synthèses sur le secteur du transport urbain et routier de voyageurs en complément avec d'autres sources de données.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Deux cadres A participeront, pour une partie de leur temps, à l'établissement du questionnaire et à la concertation avec les professionnels et experts du secteur. La gestion de l'enquête sera réalisée par deux agents pour environ 50% de leur temps de travail.

Enquête sur l'activité des entreprises de logistique et transport routier de marchandises

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité des entreprises de logistique et transport routier de marchandises.

2. Service producteur

SESP

3. Service réalisant la collecte

SESP

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est la reprise des volets sectoriels de l'Enquête Annuelle d'Entreprise, spécifiques aux secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport. L'EAE est reprise par l'Insee, dans le cadre du projet RESANE, dans un processus exploitant des fichiers administratifs et qui mettra en place une Enquête Structurelle Annuelle (ESA) pour compléter l'information des fichiers administratifs.

Les volets sectoriels de l'Enquête Annuelle d'Entreprise, spécifiques aux secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport sont rassemblés sous forme d'une seule enquête thématique, afin de mieux cerner l'ensemble logistique pour compte d'autrui. Ils sont conservés par le SESP afin de garantir la plus grande réactivité du système statistique sur les transports dans le contexte d'évolution des interrogations notamment environnementales.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les volets sectoriels du TRM, de la logistique-entreposage et de la messagerie concernent un peu moins de 9000 entreprises. Le taux de réponse moyen est d'environ 75 % en moyenne pour l'ensemble des questions. La diffusion des résultats est faite sur le site du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 16 mois après la fin de l'année d'intérêt.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête fournit des données sur l'activité et les caractéristiques des entreprises des secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport : parc des entreprises (types de véhicules et carrosseries), parc immobilier d'entrepôts gérés, services logistiques et services de transport proposés, détail du chiffre d'affaires associé dans une nomenclature détaillée de services de transport de fret et de logistique.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à une demande de connaissance sur le transport de fret et sur la logistique de la part du Ministère en charge des transports et du CNR (Comité National Routier). Cette enquête est liée au besoin de connaissance du transport de fret et de la logistique du PIPAME (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête reprend les objectifs de connaissance des secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport assurés jusque là par les volets sectoriels spécifiques de l'Enquête Annuelle d'Entreprise : volet TRM, volet logistique et volet messagerie. Pour le moment, elle est l'unique source générale d'information sur l'activité de ces secteurs de transport et logistique du fret.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête prend place dans un dispositif d'enquêtes thématiques en complément de l'ESA. Les actuels volets sectoriels de l'EAE sont transformés en enquêtes thématiques annuelles (transport urbain et routier de voyageurs ou transport et entreposage de fret) ou triennales (taxis, transport maritime, fluvial ou aérien, ou services auxiliaires des transports aériens).

Cette enquête complète le dispositif de connaissance détaillée du secteur du transport de fret et des services logistiques associés. Cette enquête permettra de proposer aux utilisateurs des résultats homogènes avec ceux déjà existants. Elle se place à côté des enquêtes sur l'activité des poids lourds (enquête TRM) et sur l'activité des entrepôts mise en place en parallèle, qui a reçu un avis d'opportunité favorable en 2007.

Lors du traitement de l'enquête des compléments seront apportés à partir de sources externes (Fichier Central des Automobiles, contrôles techniques des véhicules).

L'avis d'opportunité demandé ici, l'est pour la seule enquête portant sur les secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées lors de cette enquête sont des entreprises. Le nombre d'unités enquêtées sera inférieur au nombre des entreprises enquêtées par l'ESA, réalisée par l'Insee sur le même secteur. Ceci représentera probablement moins de 4500 entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Cette enquête porte sur les secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport. Les secteurs concernés sont : 49.41 (*Transport routier de fret*), 52.10 (*Entreposage et stockage*), 52.24 (*Manutention*) et 52.29 (*Autres services auxiliaires des transports – messagerie et organisation des transports*)

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est la même que la base de sondage de l'ESA. L'échantillon de l'enquête sera déterminé à partir de celui de l'ESA sur les mêmes secteurs (49.41, 52.10, 52.24 et 52.29). Les plus grandes entreprises (plus de 50 salariés ou plus 7 millions d'euros de CA) de l'échantillon de l'ESA seront interrogées ainsi qu'un sous-échantillon (entre 1/2 et 1/4) de celui de l'ESA pour les entreprises moins importantes.

14. Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera réalisée par un questionnaire envoyé par voie postale. Une relance par courrier pourra être prévue pour les non-répondants. Dans un second temps, des relances téléphoniques seront mises en place pour les plus grandes unités.

La mise en place d'une collecte par Internet sera étudiée et privilégiée dès que les conditions techniques seront réunies pour sa bonne mise en place.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête sera annuelle et réalisée lors du second semestre de l'année (septembre à décembre) et se prolongera au début de l'année suivante (janvier-février). En effet, cette enquête demande la connaissance des données issues de l'ESA de la même année, réalisée lors du premier semestre de l'année.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire de l'enquête sera court : il ne dépassera pas 4 pages et pourrait même faire 2 pages. Il demandera un temps de réponse assez faible qui ne dépassera pas une heure.

Cette enquête ne doit pas alourdir la charge globale de réponse des entreprises, en raison notamment de l'interrogation d'un moins grand nombre d'unités, entre 4000 et 4500 entreprises, que les volets sectoriels actuels qui portent sur environ 9000 entreprises.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

La définition des questions du volet sectoriel spécifique aux secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport a donné lieu à une concertation avec les professionnels du secteur (FNTR, TLF, Unostra, Fédimag, USNEFF), des institutions intéressées par les données sur le secteur (DGMT, CNR) et quelques experts économiques du secteur. Un comité de concertation réunissant ces différents interlocuteurs avait été mis en place. Les différents intervenants consultés ont permis d'assurer la pertinence des questionnaires des volets sectoriels par rapport aux besoins de connaissance de ces secteurs et de s'assurer que les questions posées correspondaient bien à des données disponibles dans les entreprises.

Ces différents interlocuteurs seront consultés pour définir et valider le questionnaire qui sera envoyé aux entreprises.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de cette enquête sont (pour l'actuel volet sectoriel) et seront diffusés tous les ans sur le site Internet du SESP (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette enquête donnera également lieu, régulièrement, à la rédaction de notes de synthèses sur les différents secteurs concernés (transport routier de marchandises, entreposage, manutention, messagerie et organisation de transport) en complément avec d'autres sources de données.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Deux cadres A participeront, pour une partie de leur temps, à l'établissement du questionnaire et à la concertation avec les professionnels et experts de ces secteurs. La gestion de l'enquête sera réalisée par trois ou quatre agents pour environ 50% à 60% de leur temps de travail.